



COMMUNE DE BOULTON SUR SUIPE
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du 3 septembre 2024 à 20 h

Date de la convocation : **27 août 2024**

Président de séance : Monsieur THIEBEAUX

Secrétaire de séance : Madame HAUTION

Etaient présents : tous les conseillers à l'exception de :

Monsieur FORTIER, présent par pouvoir donné à Monsieur THIEBEAUX

Etaient absents : Messieurs BESTAM, PETERMANN et SANCHEZ SANCHEZ

Le quorum est atteint quand 10 membres du conseil municipal sont présents.

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance précédente. Le Maire et le secrétaire de séance le signent ainsi que le registre des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation
- 2- Prêt des livres de la bibliothèque : instauration de pénalités de retard
- 3- Information au conseil des actions menées par le Maire au titre de l'article L21122-23 du CGCT : achat de 2 distributeurs de sacs à déjections canines
- 4- Compte-rendu des comités consultatifs
- 5- Informations diverses

Délibération n° 2024-18
Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Monsieur le maire expose qu'il y a quelques logements vacants dans la commune et que cela va souvent de pair avec un manque d'entretien. Quand les propriétaires laissent les terrains à l'abandon, les voisins se plaignent de la gêne occasionnée (mauvaises herbes qui se propagent chez eux et parfois, prolifération de souris, rats...).

Afin de limiter ces problèmes, il est possible d'instaurer une taxe sur les logements vacants (article 1407 bis du code général des impôts). Ça ne solutionnera pas tous les problèmes mais ça pourra en solutionner quelques-uns et peut-être inciter les propriétaires à vendre leurs biens plutôt que de les laisser à l'abandon.

A noter que ne seront concernés que les locaux à usage d'habitation (maison ou appartement), non meublés, vacants depuis plus de 2 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition (les résidences secondaires ne sont pas visées par ce dispositif).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 16 voix pour, décide d'assujettir les logements vacants depuis plus de 2 ans à la taxe d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2025 (délibération prise avant le 1er octobre pour une application l'année suivante) et de charger le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération n° 2024-19
Prêt des livres de la bibliothèque : instauration de pénalités de retard

Madame LECOCQ rappelle que le prêt des livres de la bibliothèque est entièrement gratuit. Chaque adhérent signe l'annexe 1 du règlement intérieur qui stipule bien que les livres doivent être restitués au bout de 4 semaines.

En général, elle attend au moins une quinzaine de jours supplémentaires, voire plus, avant de faire une relance mais certains emprunteurs abusent et gardent les livres parfois plusieurs mois.

Afin d'éviter ces abus, elle propose d'instaurer des pénalités financières de retard comme suit : 5 € par semaine de retard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 14 voix pour et 2 abstentions, décide d'instaurer des pénalités de retard à hauteur de 5 € par semaine et par livre, à compter de ce jour et de modifier l'annexe 1 du règlement intérieur en conséquence. Le règlement de cette pénalité sera libellé à l'ordre du Trésor Public.

Information au conseil des actions menées par le Maire au titre de l'article L21122-23 du CGCT : achat de 2 distributeurs de sacs à déjections canines

M le Maire informe l'assemblée qu'il a acheté 2 nouveaux distributeurs de sacs à déjections canines à la demande de M CHAURÉ qui souhaitait les mettre rue de Bazancourt et chemin des Ferrières.
Le coût total de cet achat auprès de la société SEPRA est de 384 € TTC.

Compte-rendu des comités consultatifs

Comité Environnement :

M CHAURÉ rappelle que le comité environnement organise des actions pour entretenir le village, telles que « nettoyons la nature » (cette année en partenariat avec les chasseurs et les écoles) et l'aide à la plantation des fleurs (les bénévoles viennent aider les agents).

D'autres manifestations sont également organisées par le comité : la bourse aux plantes, l'arbre de vie, les randonnées pédestres, et les ateliers compostage (prochaine date le 5 octobre ; un composteur est offert à l'issue de la session).

Le concours des maisons fleuries est momentanément interrompu car il y a trop d'inscriptions fantômes (les personnes s'inscrivent mais ne jouent pas le jeu).

Comité Vie de la commune :

Mme LECOCQ déplore le manque de participations lors des manifestations organisées par le comité (seulement 30 participants le 14 juillet dernier). Le camp militaire a attiré plus de visites.

Elle informe l'assemblée que le prochain voyage organisé aura lieu le 23 novembre prochain (musée Grévin, bateau mouche sur la Seine...).

Elle conclut en indiquant qu'elle souhaiterait que tout le monde bouge (population et élus).

Comité Travaux :

M WUIBOUT fait le point sur les travaux :

- La vidéo surveillance est opérationnelle à 70 %. Il manque 3 caméras qui devraient être installées courant octobre. Tout devrait fonctionner d'ici la fin de l'année.
- Les bornes de recharge pour véhicules électriques fonctionnent correctement depuis le 2 septembre.
- Les travaux de réhabilitation de la mairie devraient démarrer début 2025. L'appel d'offre est en cours.
- Le parcours fitness va sortir de terre en septembre/octobre. Dans ce projet, subventionné à 80 %, est compris le chemin qui relie la Rochelle à la rue Jules Lebrun.
- Un deuxième columbarium de 12 cases a été installé au cimetière.

Comité Communication :

Mme ERBISTI indique que les 8 membres de comité se réunissent tous les 2 mois pour la rédaction du Bouqu'info. Au lieu des 750 exemplaires imprimés auparavant, seules 250 personnes ont demandé à le recevoir en version papier, 106 le reçoivent par mail et les autres le consultent sur le site internet.

Le site internet a une présentation plus moderne : il contient essentiellement des informations à caractère administratif.

Le Facebook de la commune a 1140 followers.

Le panneau numérique, installé depuis 3 ans à l'initiative des membres du comité, comporte une application (Centolive) qui permet de recevoir des notifications avec les informations du jour (497 abonnés).

Informations diverses

- ⇒ Date prévue de la prochaine réunion de conseil : mardi 3 décembre.
- ⇒ M le Maire fait part de la déception du comité des fêtes, les Boultentrain, qui n'ont eu personne à l'après-midi jeux qu'ils ont organisé le dimanche 1^{er} septembre.
- ⇒ L'élagage de la Pouplicie aura lieu au mois d'octobre prochain.
- ⇒ Le TAD (Transport A la Demande) fonctionne dans la commune depuis le 2 septembre (arrêt de bus rue du Pavé devant le pôle scolaire). Quant aux lignes expresses, il n'y en a pas dans la commune. C'est un

choix qui a été fait par la CU du Grand Reims de les installer dans les grosses communes ayant des grands axes de circulation. Le covoiturage n'est pas utilisé par les usagers.

⇒ La fête patronale aura lieu les 21 et 22 septembre prochains. Le fait d'avoir délibéré pour instaurer des pénalités de retard l'année dernière a bien fonctionné puisque M le maire n'a pas eu besoin de faire le tour avec Julie comme l'année précédente.

La séance est levée à 20 heures 40.

Le Maire



La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final flourish.